

COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018

Fondettes, le 20 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2018
Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l’ouverture de la séance : 26
Représentés par pouvoir avant la question n°9 : 5
Présents à compter de la question n°9 : 27
Absents excusés : 2

L’an deux mille dix huit, le dix-huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s’est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

Madame Catherine PARDILLOS, 1ère adjointe au Maire, a été désignée pour présider le vote du compte administratif du budget annexe commerces 2018, Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Étaient présents : Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY Nathalie LECLERCQ, François PILLOT, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Mathilde COLLIN, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Yves PARINGAUX, Jean-Maurice GUEIT, Michel PASQUIER, Nicole BELLANGER, Martine ABOT, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN, Christophe GARNIER, Anne JUILLET à compter de la question n°9, Maryline ZUCARO, Laétitia DAVID, Anne MONNEAU, Camille LECUIT, Philippe LACROIX, Philippe DUBOIS, Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Véronique THIMOIGNIER.

Représentés par pouvoir : Anne JUILLET a donné pouvoir avant la question n°9 à Hervé CHAPUIS, Bruno MARTEL a donné pouvoir à Jean-Paul LAUNAY, David BRAULT a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Benoît SAVARY a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE, Agnès GALLIER a donné pouvoir à Catherine PARDILLOS.

Absentes excusées : Yanne BENOIST, Ilizette SA

Secrétaires de séance : Sylvain DEBEURE et Sabine LECONTE

Session ordinaire

● **Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal**

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire. Toutes les décisions du Maire s'inscrivent dans le cadre des crédits ouverts au budget ou des autorisations de programme et crédits de paiement votés par le Conseil Municipal.

1 – Vote du compte de gestion du budget annexe commerces 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **déclare** que le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal pour le budget annexe commerces de l'exercice 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

| COMPTES DE GESTION DU BUDGET ANNEXE COMMERCES 2018 | | | | |
|--|--------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| Intitulé | | Section d'investissement | Section de fonctionnement | Total des sections |
| Recettes | Réalisations | 1 793,80 € | 36 540,88 € | 38 334,68 € |
| Dépenses | Réalisations | 19 902,60 € | 6 507,16 € | 26 409,76 € |
| Résultat | Excédent | / | 30 033,72 € | / |
| | Déficit | 18 108,80 € | / | 11 924,92 € |

2 – Vote du compte administratif du budget annexe commerces 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **désigne** Madame la première adjointe au Maire, pour présider le vote du compte administratif 2018 ; **approuve** le compte administratif du Maire pour le budget annexe commerces de l'exercice 2018, qui s'établit comme suit :

| COMPTES ADMINISTRATIFS DU BUDGET ANNEXE COMMERCES 2018 | | | | |
|--|--------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| Intitulé | | Section d'investissement | Section de fonctionnement | Total des sections |
| Recettes | Réalisations | 1 793,80 € | 36 540,88 € | 38 334,68 € |
| Dépenses | Réalisations | 19 902,60 € | 6 507,16 € | 26 409,76 € |
| Résultat | Excédent | / | 30 033,72 € | / |
| | Déficit | 18 108,80 € | / | 11 924,92 € |

3 – Affectation du résultat du budget annexe commerces 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **constate** les résultats du budget annexe commerces de l'exercice 2018 ; **décide** l'affectation du résultat du budget annexe commerces 2018 comme suit :

| REPORT SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE | |
|---|----------------------|
| BUDGET ANNEXE COMMERCES | MONTANT |
| Résultat cumulé de fonctionnement de l'année 2018 | 62 276,88 € |
| Résultat cumulé d'investissement de l'année 2018 | 1 106 992,74€ |

4 – Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'admettre en non-valeur les titres émis pour le portage de repas à domicile en 2016 et 2017, d'un montant de 582,12 € et un titre concernant la restauration scolaire émis en 2018, d'un montant de 32,76 €, tel que repris dans l'exposé ; **autorise** Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à procéder à l'émission du mandat correspondant sur la ligne budgétaire 6542 et à signer tout document en application de la présente délibération.

5 – Indemnité de conseil du Receveur municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de demander le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ; **accorde** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ; **décide** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 et attribuée à Monsieur Philippe BREGGERE, Receveur municipal, jusqu'à la fin du mandat municipal.

6 – Attribution d'une subvention au titre du Fonds communal de solidarité et développement des initiatives culturelles et sportives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'allouer une subvention de 600 € à l'association Fondettes Entraide (siège allée de la Poupardière à Fondettes) au titre du Fonds communal de solidarité et développement des initiatives culturelles et sportives ; **dit** que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6574 du budget principal de l'exercice en cours.

7 – Modification de la liste des biens amortissables annexée à la convention de transfert de patrimoine entre la Commune et Tours Métropole Val de Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de modifier la liste des biens amortissables à caractère mobilier et immobilier appartenant à la ville de Fondettes nécessaires à l'exercice des compétences transférées, annexée la convention de transfert de patrimoine entre la Commune et Tours Métropole Val de Loire ; **charge** le Comptable public de procéder à la réalisation de toutes les opérations comptables afférentes aux biens transférés ; **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer tout document en application de la présente délibération.

8 – Décision modificative n°3 sur le budget principal 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 3 abstentions (Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Véronique THIMOIGNIER), **adopte** la décision modificative n°3 sur le budget principal 2018 ; **dit** que le montant du budget principal 2018 s'élève désormais à 21 620 952,78 €, soit 12 416 455,83 € en section de fonctionnement et 9 204 496,95 € en section d'investissement.

9 – Convention de financement avec la Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture de la Région Centre-Val de Loire au titre de la prévention et de l'animation du secteur jeunesse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** les conventions avec la FRMJC de la Région Centre pour le financement d'un poste de direction et d'un poste d'animateur à temps complet au titre de la prévention et de l'animation du secteur jeunesse de l'association culturelle et d'animation de Fondettes « L'Aubrière », pour l'année 2019 ; **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions pour l'année 2019 et tout document en application de la présente délibération ; **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours.

| Convention FRMJC - Participations prévisionnelles année 2019 | | |
|---|---------------------------|---------------------------------|
| Participations | Poste de direction | Poste animateur jeunesse |
| Coût annuel prévisionnel | 71 378 € | 35 446 € |
| Contribution FRMJC Centre | 7 000 € | 7 164 € |
| Coût pour la Ville de Fondettes | 64 378€ | 28 282 € |

10 – Modification de la demande de fonds de concours auprès de Tours Métropole Val de Loire pour les investissements 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 3 abstentions (Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Véronique THIMOIGNIER) **demande** auprès de Tours Métropole Val de Loire l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 168 858 € au titre des investissements de l'année 2018, tel que repris dans les plans de financement ci-après ; **autorise** Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout document en application de la présente délibération :

| Vidéo-protection | | | |
|---|-----------------|-----------------------------|-----------------|
| Dépenses HT | | Recettes | |
| Installation matériel de vidéo-protection | 60 000 € | Fonds de concours Métropole | 26 058 € |
| | | Participation Ville | 33 942 € |
| Total | 60 000 € | Total | 60 000 € |

| Aménagement du cimetière du cœur historique | | | |
|---|------------------|-----------------------------|------------------|
| Dépenses HT | | Recettes | |
| Travaux d'aménagement | 108 333 € | Fonds de concours Métropole | 54 000 € |
| | | Participation Ville | 54 333 € |
| Total | 108 333 € | Total | 108 333 € |

| Aménagement de la salle Jacques Villeret site de L'Aubrière | | | |
|---|------------------|-----------------------------|------------------|
| Dépenses HT | | Recettes | |
| Travaux d'aménagement | 210 000 € | Fonds de concours Métropole | 88 800 € |
| | | DETR (non notifiée) | 32 500 € |
| | | Participation Ville | 88 800 € |
| Total | 210 000 € | Total | 210 000 € |

11 – Avenant n°2 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité du représentant de l'État – Changement de tiers de télétransmission

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** l'avenant n°2 à la convention de dématérialisation conclue entre la commune de Fondettes y compris son CCAS, et l'État pour modifier l'article n°2 portant sur le dispositif utilisé ; en ce sens que le dispositif homologué (2.1) devient la solution S²LOW et le trigramme identifiant du tiers de télétransmission de la Collectivité (2.2.1) devient ADULLACT à compter du 1^{er} janvier 2019 ; **autorise** Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'avenant et tout document en application de la présente délibération.

12 – Frais de scolarisation hors commune de résidence

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** les montants de participation aux frais de fonctionnement des écoles pour les enfants scolarisés en dehors de leur commune de résidence qui s'établissent comme suit, pour l'année scolaire 2017-2018 :

- 892 € pour un élève scolarisé en école maternelle
- 534 € pour un élève scolarisé en école élémentaire ;

adopte la suppression de la mesure de franchise de 4 élèves à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 ; **dit** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget général de l'exercice en cours (article 6558).

13 – Avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage conclue avec Tours Métropole Val de Loire pour la maîtrise d'ouvrage des travaux de requalification des espaces publics du cœur historique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 5 abstentions (Philippe LACROIX, Philippe DUBOIS, Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Véronique THIMOIGNIER), **adopte** l'avenant n° 1 la convention de co-maîtrise d'ouvrage conclue avec Tours Métropole Val de Loire pour les travaux de requalification des espaces publics du cœur historique de Fondettes, portant la participation financière de la Métropole à 389 154,17 € hors taxes soit 466 985 € toutes taxes comprises, décomposés comme suit :

| Co-maîtrise d'ouvrage – Requalification du cœur historique de Fondettes Participation financière de TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE | | |
|---|-------------------|--------------------|
| Contenu des travaux | Montant HT | Montant TTC |
| Marchés de travaux et avenants | 361 231,37 € | 433 477,64 € |
| Travaux supplémentaires rue de la République | 27 922,80 € | 33 507,36 € |

autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer l'avenant correspondant et tout document en application de la présente délibération ;

14 – Avenants aux lots 1, 2 et 6 du marché de travaux n°2018-30 pour le réaménagement de la salle Jacques Villeret sur le site de L'Aubrière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de conclure un avenant aux lots n° 1, 2 et 6 du marché de travaux de réaménagement de la salle Jacques Villeret sur le site de L'Aubrière, tel que repris dans l'exposé. Les nouveaux montants du marché s'élèvent comme suit :

| MARCHE DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE JACQUES VILLERET – COÛT HT | | | |
|--|-----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| Lot | Entreprise | Montant initial du marché | Montant avenant compris |
| 1 – Démolition, maçonnerie | CAZY GUILLAUME | 64 780,25 € | 76 644,23 €1 |
| 2 – Charpentes, couvertures | BOUSSIQUET | 11 800,00 € | 12 336,16 € |
| 3 – Menuiseries extérieures | TREFOUS | 13 760,00 € | 13 760,00 € |
| 4 – Menuiseries intérieures | VILLEVAUDET | 11 844,05 € | 11 844,05 € |
| 5 – Parquet massif bois | UNIVERS PARQUET | 11 900,00 € | 11 900,00 € |
| 6 – Doublage cloisons, plafonds | MV AMÉNAGEMENT | 13 850,00 € | 14 932,10 € |
| 7 – Plomberie sanitaire, chauffage | HERVE THERMIQUE | 28 800,00 € | 28 800,00 € |
| 8 – Électricité | NOUVEL ENERGIE | 16 722,72 € | 16 722,72 € |
| 9 – Carrelages, faïences | ALEXIS BRAZILIER | 8 600,00 € | 8 600,00 € |
| 10 – Peinture, signalétique | FRÉHEL | 10 078,11 € | 10 078,11 € |
| 11 – Audio-visuel | INEO CENTRE | 7 625,02 € | 7 625,02 € |

autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les avenants et tout document en application de la présente délibération ; **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours.

15 – Convention de groupement de commandes avec Tours Métropole Val de Loire pour la passation d'un marché de fourniture d'un système de dématérialisation des procédures de déclarations et avis de travaux (DT - DICT et ATU)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'adhérer au groupement de commandes avec TMVL pour la passation du marché de fourniture d'une solution de dématérialisation du traitement des déclarations de travaux (DT), des déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) et des avis de travaux urgents (ATU) ; **dit** que Tours Métropole Val de Loire est le coordonnateur du groupement de commandes ; **adopte** la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes ; **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

16 – Déclassement du domaine public des parcelles communales ZS n° 1415 et n° 1419, situées au lieu-dit "La Perrée"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour, et 5 voix contre (Philippe LACROIX, Philippe DUBOIS, Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Véronique THIMOIGNIER), **constate** la désaffectation de fait des parcelles cadastrées ZS n°1415 et n°1419 d'une superficie de 31 922 m², situées au lieu-dit « La Perrée » ; **décide** de déclasser du domaine public les parcelles communales ZS n°1415 et n°1419 ; **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document en exécution de la présente délibération.

17 – Promesse de vente d'une partie des parcelles communales ZS n° 1415 et 1419 situées au lieu-dit "La Perrée" au profit de la société Bouygues Immobilier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour, et 5 voix contre (Philippe LACROIX, Philippe DUBOIS, Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Véronique THIMOIGNIER), **approuve** la cession des emprises à extraire des parcelles cadastrées section ZS n° 1415 et n°1419 situées au lieu-dit " La Perrée", d'une superficie globale estimative de 28 000 m², moyennant le prix de 1 050 000 € net vendeur (un million cinquante mille euros) conformément aux conditions suspensives prévues dans la délibération ; **décide** que la vente sera réalisée au profit de la société Bouygues Immobilier (siège social :3 boulevard Galliéni, Issy-les-Moulineaux 92130), représentée par Monsieur Nicolas BANY, Directeur, ou de toute autre société ou personne physique qui s'y substituerait ; **fixe** le dépôt de garantie à 10 % du prix de vente soit la somme de 105 000 € (cent cinq mille euros) ; **précise** que tous les frais, droits et émoluments de l'acte authentique de vente seront à la charge de l'acquéreur ; **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la promesse de vente ainsi que tout document en exécution de la présente délibération et notamment l'acte de vente.

18 – Convention avec ENEDIS pour la mise en servitude de la parcelle communale YB 141 au lieu-dit « La Basse Moussardière » pour l'implantation d'un support HTA et le passage de conducteurs aériens d'électricité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'approuver la convention de mise en servitude de la parcelle communale YB 141 située au lieu-dit « La Basse Moussardière », pour l'implantation d'un support HTA et le passage de conducteurs aériens d'électricité, au profit de la société ENEDIS (siège social : 34 place des Corolles 92 079 Paris La Défense), moyennant une indemnité forfaitaire et unique de 20 euros ; **décide** que la présente constitution de servitude fera l'objet d'un acte notarié et d'une publication au bureau des Hypothèques aux frais de la société ENEDIS ; **autorise** Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ladite convention ainsi que l'acte notarié et toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

19 – Convention avec ENEDIS pour la mise en servitude de la parcelle communale YB 141 et du chemin rural 22 au lieu-dit « La Basse Moussardière », du chemin rural 114 au lieu-dit « La Borde », et des parcelles ZS 87 et 88 au lieu-dit « Les Grands Champs » pour l'implantation de câbles électriques souterrains

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'approuver la convention de mise en servitude des parcelles communales YB 141 et ZS 87 et 88 et des chemins ruraux 22 et 114 tels que repris dans l'exposé, pour l'implantation de câbles électriques souterrains, au profit de la société ENEDIS (siège social est 34 place des Corolles 92 079 Paris La Défense), moyennant une indemnité forfaitaire et unique de 20 euros, versés à la signature de l'acte ; **décide** de renoncer à demander l'enlèvement ou la modification des ouvrages, sauf dispositions prévues par l'article 12 de la loi du 15 juin 1906 relatif à l'intérêt de la voirie publique ; **décide** que la présente constitution de servitude fera l'objet d'un acte notarié et d'une publication au bureau des Hypothèques aux frais d'ENEDIS ; **autorise** Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ladite convention ainsi que l'acte notarié et toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

20 – Modification du règlement de fonctionnement des installations sportives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le règlement général d'utilisation des installations sportives de la Ville modifié comme repris dans l'exposé ; **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le règlement et tout document en application de la présente délibération.

21 – Dénomination de voies

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de dénommer les voies communales suivantes :

| Dénomination de voies | | |
|------------------------------|---------------------------|------------------|
| Nom | Origine | Extrémité |
| Chemin du Treuil | Rte de Saint-Roch (RD 36) | CR 92 |
| Chemin de la Martinière | Rte de La Membrolle | Voie sans issue |
| Chemin des Chairières | Rte de Beauchêne (VC 21) | CR 64 |

| | | |
|--------------------------|--------------------------|---------------------------|
| Chemin de la Brosse | Rte de la Pinsonnerie | Chemin des Chairières |
| Route du Plessis d'Enfer | Rte de la Pinsonnerie | Rue du Petit Plessis |
| Route de Pernay | Rue de la Barre | CR 82 (Luynes) |
| Route de Beauchêne | Rue de la Barre | Rte de Saint Roch (RD 36) |
| Route de Lavaray | Rte de Saint Roch (RD36) | CR 154 (La Membrolle) |
| Route des Pernelles | Limite communale Luynes | Limite avec La Membrolle |
| Chemin de la Bonde | Quai des Bateliers | CR 01 |
| Route de l'Essey | Rte de Pernay | Chemin de la Bergeotterie |
| Chemin du Boulay | Rte de Pernay | Voie sans issue |
| Route de Saint Roch | Avenue du Gal de Gaulle | Rue des Terrages |
| Route de la Baste | Rte de la Pinsonnerie | Rte de Saint Roch (RD 36) |

dit que les crédits nécessaires à la matérialisation des plaques indicatives seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours (article 2152).

22 – Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal ; **dit** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de la Commune :

| <u>EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES</u> | |
|--|---|
| <u>Filière TECHNIQUE</u> | |
| - <u>Ouverture de 1 poste d'Adjoint technique à temps complet :</u> | |
| Adjoint technique à 35/35 h | |
| ancien effectif : 12 | |
| nouvel effectif : 13 | |
| Nomination d'un agent pour assurer l'entretien de locaux et la restauration dans les écoles suite à un départ à la retraite | |
| <u>Filière ADMINISTRATIVE</u> | |
| - Transformation d'un poste d'Adjoint administratif à temps non complet en 1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe : | |
| Adjoint administratif à 28/35 h | Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 28/35 h |
| ancien effectif : 1 | ancien effectif : 0 |
| nouvel effectif : 0 | nouvel effectif : 1 |
| Nomination d'un agent suite à une réussite à un concours | |
| <u>EFFECTIFS DES AGENTS CONTRACTUELS</u> | |
| <u>Filière TECHNIQUE</u> | |
| - <u>Ouverture de 4 postes d'Adjoint technique à temps complet :</u> | |
| Adjoint technique à 35/35 h | |
| ancien effectif : 10 | |
| nouvel effectif : 14 | |
| Remplacement d'agents titulaires en arrêt maladie dans différents services municipaux | |

23 – Création de trois emplois temporaires d'agent recenseur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de créer trois postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement 2019 pour la période du 17 janvier au 16 février 2019 ; **décide** que les agents recenseurs seront payés comme suit :

- Feuille logement : 0,60 € (brut),
- Bulletin individuel : 1,10 € (brut),
- Bulletin étudiant : 0,60 € (brut),
- Feuille immeuble collectif : 0,60 € (brut),
- Bordereau de district : 5,50 € (brut),
- La collectivité versera un forfait de 175 € pour les frais de transport ainsi que 50 € pour la tournée de reconnaissance,
- Les agents recenseurs recevront 50 € (brut) pour chaque séance de formation ;

décide de désigner un coordonnateur d'enquête qui, en tant qu'agent de la collectivité, bénéficiera d'une décharge partielle de ses fonctions ; **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Commune.

24 – Nomination des membres de la commission de contrôle des inscriptions sur les listes électorales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de procéder par un vote à main levée ; **désigne** les membres de la commission de contrôle des listes électorales comme suit :

| Titulaire | Liste | Suppléant |
|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Yves PARINGAUX | Réussir Fondettes Ensemble | Laetitia DAVID |
| Jean-Maurice GUEIT | Réussir Fondettes Ensemble | Anne MONNEAU |
| Martine ABOT | Réussir Fondettes Ensemble | Camille LECUIT |
| Philippe LACROIX | Réuni(e)s pour Fondettes | Philippe DUBOIS |
| Sabine LECONTE | Agir pour Fondettes | Jean-Pascal LUZEAU |

25 – Désignation d'un représentant au Conseil d'administration de l'OPH Val Touraine Habitat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 3 abstentions (Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Véronique THIMOIGNIER), **décide** de procéder par un vote à main levée, à la désignation d'un représentant au conseil d'administration de Val Touraine Habitat ; **désigne** Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Conseil métropolitain, adjoint au maire chargé de l'aménagement urbain et des ressources humaines, pour siéger au sein du conseil d'administration de Val Touraine Habitat (siège social : 7 rue de la Milletière - 37080 Tours cedex 2)

26 – Avis sur l'adhésion de la commune de Restigné au Syndicat Intercommunal Cavités 37

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de donner un avis favorable à l'adhésion de la commune de Restigné au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

27 – Rapport d'activité du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes de l'année 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **prend acte** du rapport annuel d'activité 2017 du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes.

28 – Rapport d'activité 2017 de Tours Métropole Val de Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **prend acte** du rapport d'activité 2017 de Tours Métropole Val de Loire.

29 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement de Tours Métropole Val de Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **prend acte** du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement de Tours Métropole Val de Loire pour l'année 2017.

30 – Vœu sur l'ouverture d'une gare à Fondettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** un vœu visant à obtenir de la part de la Métropole Tours Val de Loire et de la Région Centre Val de Loire, la remise en service de la Gare de Fondettes / Saint-Cyr-sur-Loire.

Affiché le 21 décembre 2018

Le Maire de Fondettes,
Cédric de Oliveira

Direction de la citoyenneté, du suivi juridique
et des marchés publics
Dossier suivi par :
Mme Dominique HAUDIQUET
☎ 02 47 88 11 02
Courriel : conseilmunicipal@fondettes.fr
Réf/courrier : W/CONSEIL/CM20181218/CR201812180



VAL DE LOIRE
PATRIMOINE MONDIAL



Hôtel de ville

35 rue Eugène Goüin - CS 60018 – 37230 Fondettes

☎ 02 47 88 11 11 / **Fax** : 02 47 42 29 82 / **Courriel** : mairie@fondettes.fr

www.fondettes.fr